

## Note à l'attention de Monsieur le Ministre

Objet: Mission au Chili

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai été reçu, le 16 avril 2014, au Ministère Chilien des Relations Extérieures, par l'Ambassadeur Directeur du Département de l'Afrique et du Moyen Orient M. Ricardo Ortiz, qui était accompagné de ses proches collaborateurs ainsi que par le Chef de l'Unité chargée du Conseil de Sécurité de l'ONU, M. Juan Pedro Sepulveda. Du cote marocain, et en l'absence de l'ambassadeur de Sa Majesté le Roi, en mission, j'ai été accompagné du chargé d'affaires et de deux diplomates de notre ambassade à Santiago.

A cette occasion, j'ai fait un exposé sur les développements intervenus sur la question du Sahara depuis l'adoption par le Conseil de Sécurité de la résolution 2099 en avril 2013.

J'ai ainsi souligné qu'en réaction à l'appel du Conseil de sécurité qui avait exhorté les parties à créer une ambiance propice au dialogue susceptible d'avancer vers une solution politique, le Maroc a adhéré à la nouvelle approche proposée par M. Christopher Ross (diplomatie des navettes, confidentialité des négociations...), en le recevant à trois reprises. Dans le domaine des droits de l'homme, le Maroc a également réalisé des avancées notoires, dont notamment l'adoption en cours d'une nouvelle loi sur la justice militaire, l'engagement du Gouvernement à réagir aux plaintes soumises par le CNDH dans un délai maximum de 3 mois, l'invitation de Mme Pillay, Haut Commissaire aux droits de l'Homme à se rendre au Maroc en mai 2014 et l'interaction du Maroc avec plusieurs procédures spéciales de l'ONU.

Toutes ces initiatives témoignent de la dynamique poursuivie par le Maroc, alors que l'autre partie (Algérie et polisario) campe toujours dans une position figée et préconise le statu-quo et le blocage.

J'ai, à ce titre, exprimé le souhait du Maroc de voir le Chili, lors des débats au Conseil de Sécurité, apporter son soutien à cette dynamique enclenchée par le Maroc et que le Conseil réitère les paramètres qu'il s'était lui-même fixé en avril 2013 (préconisation d'une solution politique négociée et mutuellement acceptable et établissement clair du mandat de la Minurso), en rappelant que le Secrétaire général des Nations Unies et son Envoyé personnel devront, en l'occurrence, se conformer au cadre qui leur est trace par le Conseil de sécurité.

Prenant la parole, le Directeur du Département de l'Afrique et du Moyen Orient, M. Ricardo Ortiz a fait part de son appréciation des explications apportées par la partie marocaine et qu'il en informera son ministre dans l'immédiat. Il a également ajouté que le RP du Chili vient de se réunir avec notre RP à New York qui lui a fait part du même argumentaire. Sur la question des droits de l'homme, il a rappelé l'engagement international du Chili pour la promotion et la protection de ces droits.

Au regard de ces éléments, mon interlocuteur chilien a estimé fort probable que le Conseil de Sécurité réédite le même texte de la résolution adoptée l'année dernière prorogeant la mission de la MINURSO et tenant compte des avancées réalisées depuis 2013. Il a, en outre, souligné que la position chilienne concernant la question du Sahara sera probablement alignée sur celle du « Groupe des Amis du Sahara ». Pour mon interlocuteur, la position du Groupe des Amis sera plutôt favorable au Maroc.

En réaction, j'ai souligné qu'au-delà de ce que le Groupe des Amis va présenter, le Maroc appréciera que le Chili « valorise » les avancées faites par le Maroc dans le domaine des droits de l'homme, « encourage » la dynamique enclenchée, « réitère » la pertinence des paramètres pré établis par le Conseil de sécurité et « souligne » la nécessité de procéder au recensement des populations dans les camps de Tindouf.

Très haute considération

Nabil ADGHOGHI